

# Regards sur l'éducation 2022

Les indicateurs de l'OCDE



# France

## Faits marquants

- Entre 2000 et 2021, la part des 25-34 ans ayant un niveau d'études supérieures a augmenté en France de 19 points (de 31 % en 2000 à 50 % en 2021). La France est l'un des 14 pays de l'OCDE où au moins la moitié des 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur.
- En France, seules 39 % des femmes de 25 à 34 ans ayant un niveau d'éducation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire en 2021 ont un emploi, contre 86 % de celles ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. Par contre, ces proportions sont de 62 % et 89 % pour les hommes du même âge. L'ensemble de ces chiffres sont proches des moyennes de l'OCDE.
- En France, 88 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur en technologies de l'information et de la communication (TIC) en 2021 ont un emploi (la moyenne OCDE est de 90 %), mais les étudiants en TIC ne représentent que 3 % des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur en 2020. Ce chiffre est inférieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 6 %.
- En 2020, seuls 36 % des étudiants qui sont entrés dans un programme de licence en France ont obtenu leur diplôme à la fin de la durée théorique du programme. Ce chiffre passe à 71 % après trois années supplémentaires (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 39 % et 68 %).
- En 2019, les pays de l'OCDE avaient consacré en moyenne 4,9 % de leur produit intérieur brut (PIB) aux établissements d'enseignement de l'élémentaire au supérieur. En France, la part correspondante était de 5,2 %. La dépense annuelle moyenne par étudiant dans l'enseignement supérieur en France est de 18 136 USD en 2019, soit environ 8 800 USD de plus que par élève dans l'élémentaire et 4 700 USD de plus que par élève dans le secondaire. Avec 30 %, la part des dépenses de l'enseignement supérieur consacrée à la recherche et au développement (R&D) en France est proche de la moyenne des pays de l'OCDE (29 %).
- Avec un master, niveau de qualification requis depuis l'année scolaire 2010/11 pour enseigner dans l'enseignement préélémentaire, la France fait partie des pays qui exigent un niveau de qualification particulièrement élevé en 2021 (pour la plupart des autres pays, seule une licence est requise pour enseigner à ce niveau d'enseignement).
- Malgré une augmentation de 4 % entre 2015 et 2021, le salaire statutaire annuel des enseignants de l'enseignement élémentaire ayant 15 ans d'expérience (et les qualifications les plus répandues, à savoir un CRPE) reste à 40 043 USD en France en 2020-2021, soit 19 % de moins que la moyenne de 49 245 USD de l'OCDE.
- Les salaires réels moyens des enseignants (reflétant les salaires statutaires et les paiements supplémentaires liés au travail) restent inférieurs aux revenus des travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur dans presque tous les pays de l'OCDE. En 2019 en France, les enseignants dans le premier cycle du secondaire gagnaient 13 % de moins que les autres travailleurs âgés de 25 à 64 ans ayant une formation de l'enseignement supérieur, ceux dans le

préélémentaire et l'élémentaire respectivement 20 et 22 % de moins, et ceux dans le deuxième cycle du secondaire 3 % de moins.

- Les enseignants en France sont tenus, pour l'année scolaire 2020/2021, d'enseigner 900 heures par an aux niveaux préélémentaire et élémentaire et 720 heures aux niveaux secondaire (filière générale) pour les "professeurs certifiés". À l'exception du niveau préélémentaire, ces chiffres sont supérieurs aux moyennes de l'OCDE
- Pendant la pandémie de COVID-19, les écoles ont fermé moins longtemps en France que dans de nombreux pays de l'OCDE. Les écoles maternelles et élémentaires ont été entièrement fermées pendant 29 jours en 2020, pendant 5 jours en 2021 et n'ont fermé aucun jour en 2022, tandis que les écoles du premier cycle du secondaire ont été entièrement fermées pendant 34 jours en 2020, pendant 10 jours en 2021 et n'ont fermé aucun jour en 2022.

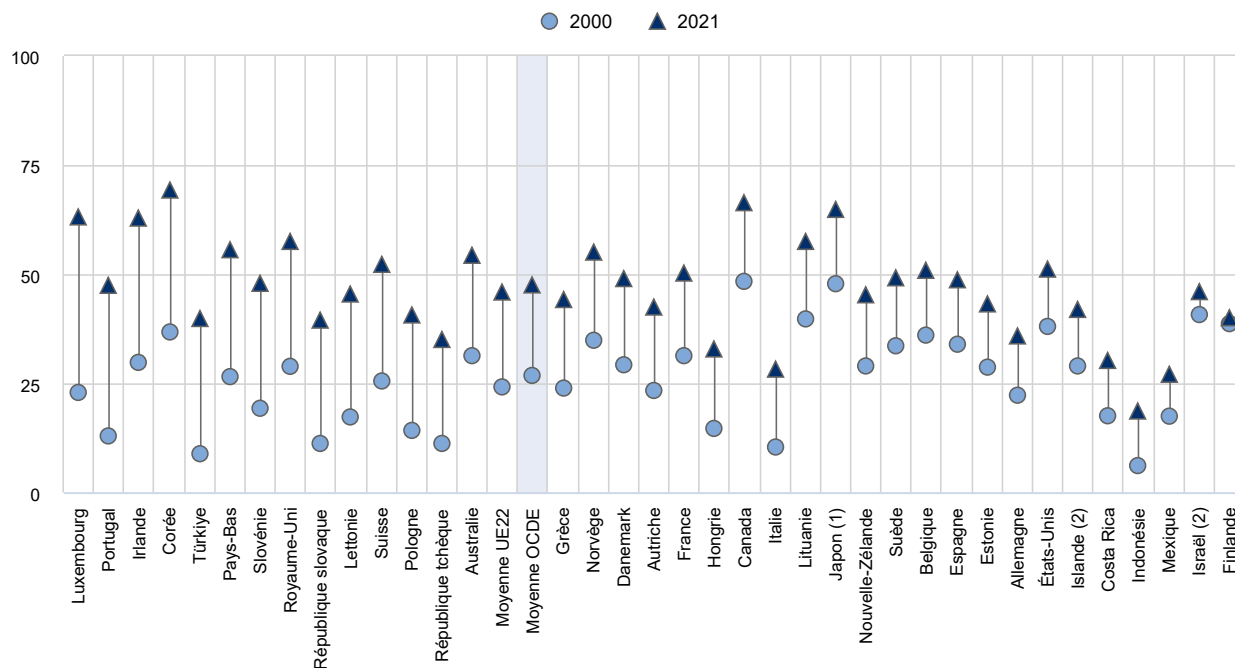
## Résultats des établissements d'enseignement et impact de l'apprentissage

- Le niveau d'éducation a augmenté dans l'ensemble de l'OCDE, en particulier dans l'enseignement supérieur. Entre 2000 et 2021, la part des 25-34 ans ayant un niveau d'études supérieures a augmenté en moyenne de 21 points. Comme la France avait déjà une proportion élevée de 25-34 ans avec un niveau d'études supérieures en 2000, cette part a augmenté à un rythme légèrement plus lent, de 19 points (de 31 % en 2000 à 50 % en 2021) (Figure 1). En conséquence, la France est l'un des 14 pays de l'OCDE où au moins la moitié des 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur. La France fait également partie des 11 pays de l'UE qui ont déjà atteint l'objectif européen d'avoir au moins 45 % de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 25-34 ans d'ici 2030.
- Le niveau d'études de deuxième cycle du secondaire (Baccalauréat ou équivalent en France) est souvent considéré comme une qualification minimale pour une participation réussie au marché du travail. Bien que l'augmentation générale du niveau d'éducation a entraîné une baisse parallèle de la part des 25-34 ans sans diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, 14 % des jeunes adultes dans l'OCDE ont encore quitté l'école en 2021 sans ce diplôme. En France, cette proportion est inférieure à la moyenne de l'OCDE (12 %) et a diminué de 5 points (comme pour la moyenne OCDE) entre 2011 et 2021.
- Un niveau d'éducation élevé est souvent associé à de meilleures perspectives d'emploi. La France n'échappe pas à ce constat. Ceux qui « décrochent » à l'école se retrouvent ainsi en très grande précarité plus tard. En 2021, les taux d'emploi des 25-64 ans sont en France de 53 % pour ceux sans diplôme du deuxième cycle du secondaire, de 74 % pour les diplômés du deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non supérieur et de 86 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 58 %, 75 % et 85 %).
- Si le lien positif entre le niveau d'éducation et le taux d'emploi est valable tant pour les hommes que pour les femmes dans l'OCDE, il est particulièrement fort pour les femmes. En France, seules 39 % des femmes de 25 à 34 ans ayant un niveau d'études inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont employées, contre 86 % de celles ayant un niveau d'études supérieures (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 43 % et 82 %). En revanche, ces chiffres sont de 62 % et 89 % pour les hommes de 25 à 34 ans (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 69 % et 88 %).
- Dans l'ensemble de l'OCDE, les avantages du niveau d'études supérieures sur le marché du travail sont particulièrement importants pendant les crises économiques. Toutefois, cela n'a pas été le cas au début de la pandémie de COVID-19 en France. Entre 2019 et 2020, le chômage des travailleurs âgés de 25 à 34 ans a diminué de 4 points pour ceux ayant un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, de 0,3 point de pourcentage pour les

travailleurs ayant un niveau de deuxième cycle de l'enseignement secondaire et a augmenté de 1 point de pourcentage pour les travailleurs ayant un niveau d'études supérieures (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de +1.8, +1.9 et +1.3 points).

### Graphique 1. Évolution de la part des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur (2000 et 2021)

En pourcentage



1. Les données relatives à l'enseignement supérieur comprennent les programmes non tertiaires de l'enseignement du deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire (moins de 5% des adultes font partie de ce groupe).

2. L'année de référence diffère de 2000 : 2002 pour Israël et 2003 pour l'Islande.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la différence dans la part des 25-34 ans ayant suivi un enseignement supérieur entre 2000 et 2021.

**Source:** OCDE (2022). Base de données Regards sur l'éducation. <http://stats.oecd.org/>. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques ([https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022\\_X3-A.pdf](https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-A.pdf)).

- Le niveau d'éducation a une incidence non seulement sur les perspectives d'emploi, mais aussi sur le niveau des salaires. En moyenne dans l'OCDE, les actifs âgés de 25 à 64 ans qui ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire, et qui ont un emploi à plein temps toute l'année gagnent 17 % de moins que les travailleurs ayant un diplôme du deuxième cycle du secondaire, tandis que ceux ayant un niveau d'études supérieures gagnent 55 % de plus. En France, l'avantage salarial lié au niveau de diplôme est plus faible que la moyenne de l'OCDE. En 2018, les actifs occupés ayant un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire ne gagnaient que 10 % de moins que ceux ayant un diplôme du deuxième cycle du secondaire, et ceux ayant un niveau d'études supérieures gagnaient 49 % de plus. Cependant, tous les diplômés de l'enseignement supérieur ne procurent pas les mêmes avantages salariaux : un actif âgé de 25 à 64 ans titulaire d'une licence gagnera en France 42 % de plus qu'un adulte ayant un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou équivalent (la moyenne de l'OCDE est de 44 %), alors que l'avantage salarial est presque double pour les titulaires d'un master (81 % en France contre 88 % pour la moyenne de l'OCDE).

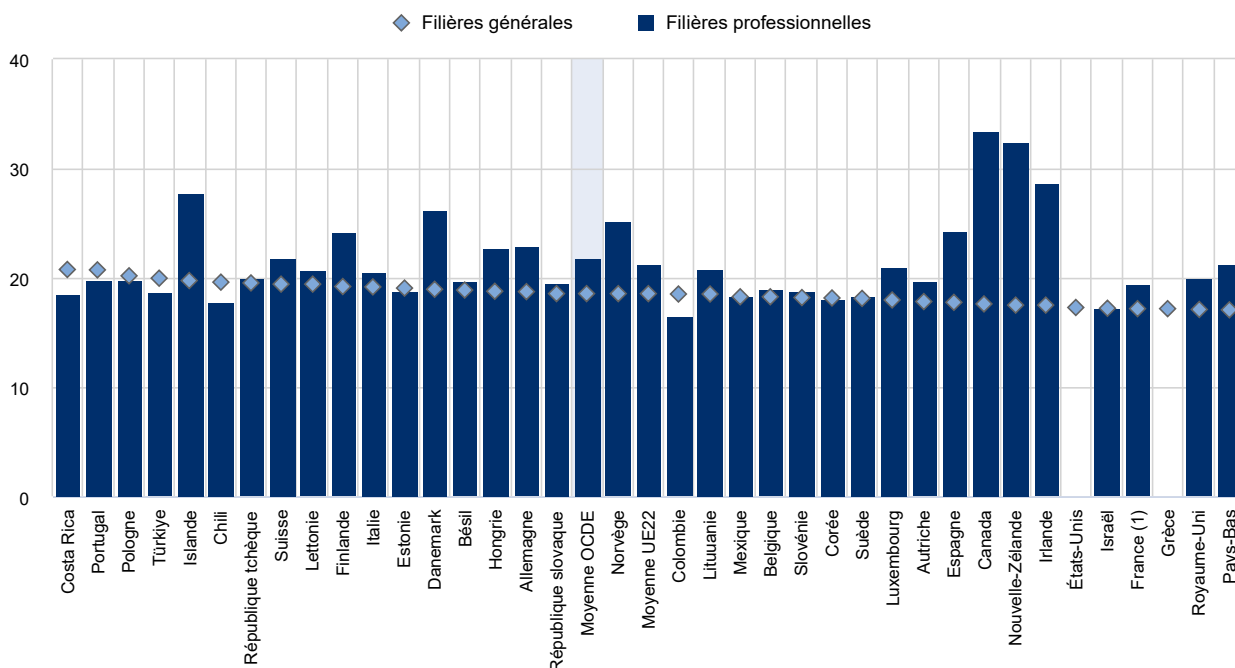
## Accès à l'éducation, participation et progression

- En 2020, l'obligation scolaire s'étend de l'âge de 3 ans à l'âge de 16 ans en France. La tranche d'âge pour laquelle au moins 90% de la population est scolarisée est plus longue que la période de scolarité obligatoire et va de 3 à 17 ans. Cette situation est similaire à celle de la plupart des autres pays de l'OCDE, où plus de 90% de la population est également scolarisée pendant une période plus longue que la période d'enseignement obligatoire. Cependant, la France est l'un des rares pays où la scolarité est obligatoire dès l'âge de 3 ans. De plus, depuis septembre 2020, les jeunes de 16 à 18 ans en France qui ne sont pas en emploi sont tenus de se former par plusieurs moyens : la voie scolaire, l'apprentissage, les stages, le service civique et les mesures d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle (<https://www.education.gouv.fr/l-obligation-de-formation-des-16-18-ans-306954>).
- La scolarisation des enfants est universelle dès l'âge de 3 ans en France. Cependant, malgré la baisse du nombre d'enfants de 3 à 5 ans depuis 2014, le nombre d'enfants par enseignant en 2020 reste élevé dans l'enseignement préélémentaire (23 élèves par enseignant contre 15 pour la moyenne de l'OCDE). La France fait toutefois davantage appel à des assistants (les agents territoriaux spécialisés des écoles préélémentaires - ATSEM) que les autres pays, ce qui fait baisser le ratio à 14 élèves par personnel de contact (contre 10 pour l'OCDE). Avec un master (et l'obtention du concours de la fonction publique d'État), le niveau de qualification demandé aux professeurs des écoles depuis l'année scolaire 2010/11 pour enseigner en préélémentaire, la France se situe parmi les quelques pays qui requièrent un niveau de qualification particulièrement élevé (pour la plupart des autres pays, seul le niveau licence est requis pour enseigner à ce niveau d'éducation).
- L'âge moyen d'obtention d'un diplôme de deuxième cycle du secondaire dans la filière générale varie en 2020 de 17 à 21 ans dans les pays de l'OCDE et est le plus bas en France (17 ans). Les différences d'âge moyen d'obtention d'un diplôme de deuxième cycle du secondaire dans la filière professionnelle sont beaucoup plus importantes : cet âge moyen varie de 16 à 34 ans dans l'OCDE. Ces différences dépendent en grande partie du fait que les élèves de la filière professionnelle s'inscrivent généralement dans ces programmes vers la fin de leur scolarité obligatoire ou en milieu de carrière. En France, l'âge moyen d'obtention est ainsi de 19 ans, ce qui est inférieur à la moyenne de l'OCDE de 22 ans (figure 2).
- Dans presque tous les pays de l'OCDE, les femmes constituaient en 2020 la majorité des diplômés du deuxième cycle du secondaire de la filière générale. En France, cette part est de 55%, comme la moyenne de l'OCDE. En revanche, les hommes étaient surreprésentés dans la filière professionnelle dans la plupart des pays de l'OCDE. C'est aussi le cas en France où ils représentent 54 % des diplômés de ce niveau, soit un peu moins que la moyenne de l'OCDE (55 %).
- En France, 56 % des 18-24 ans suivaient encore en 2021 un enseignement ou une formation à temps plein ou à temps partiel dans le deuxième cycle du secondaire ou le supérieur, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de 54 % de l'OCDE. Parmi ces élèves, 14 % combinaient leurs études ou leur formation avec une forme d'emploi en France, contre 17 % en moyenne dans l'OCDE.
- Une différence importante entre les systèmes éducatifs des pays concerne la possibilité pour les programmes du deuxième cycle du secondaire en filière professionnelle de donner accès ou non à l'enseignement supérieur. Dans 12 pays de l'OCDE, tous les élèves inscrits dans ces programmes ont un accès direct à l'enseignement supérieur une fois leur diplôme obtenu. En France, les deux tiers des élèves inscrits dans la voie professionnelle du second cycle du secondaire le sont dans un programme qui conduit au « baccalauréat professionnel », programme qui donne accès directement à l'enseignement supérieur. Les autres sont inscrits en CAP et

peuvent (s'ils le souhaitent) poursuivre leurs études vers le baccalauréat professionnel une fois leur diplôme obtenu. À la rentrée de 2021, par exemple, 21 % des diplômés du CAP (voie scolaire) se sont dirigés vers un "bac professionnel", un programme qui leur donne un accès direct à l'enseignement supérieur (DEPP et SIES, 2022).

## Graphique 2. Âge moyen des nouveaux diplômés du deuxième cycle du secondaire, selon la filière d'orientation (2020)

En années



1. L'âge moyen est basé sur tous les diplômés et non sur les premiers diplômés.

Les pays sont classés par ordre décroissant de l'âge moyen des nouveaux diplômés du deuxième cycle du secondaire (filière générale).

**Source:** OCDE/ISU/Eurostat (2022), Tableaux B3.1 et B3.2. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques ([https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022\\_X3-B.pdf](https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-B.pdf)).

- Comme c'est le cas dans tous les pays de l'OCDE, la plus grande proportion des étudiants inscrits en 2020 dans l'enseignement supérieur en France sont inscrits dans une licence (41 %), ce qui est néanmoins inférieur à la moyenne de 63 % de l'OCDE. Le deuxième niveau d'inscription le plus fréquent varie d'un pays à l'autre. En France, les étudiants en master constituent le deuxième groupe le plus important d'étudiants de l'enseignement supérieur, avec 37 % (la moyenne de l'OCDE est de 22 %). C'est également le cas dans 25 autres pays de l'OCDE, tandis que dans les 14 autres pays pour lesquels des données sont disponibles, les étudiants en cycle court forment le deuxième groupe le plus important. En France, 20 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur suivent des programmes de cycle court (principalement dans les Instituts Universitaires de Technologie – IUT, ou dans les Sections de Technicien Supérieur - STS), ce qui est supérieur à la moyenne de 11 % de l'OCDE.
- Avec 30 % des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur, le domaine d'études affaires, administration et droit était en 2020 le plus populaire en France (comme dans la plupart des pays de l'OCDE). Malgré le besoin croissant de compétences numériques et les bonnes perspectives d'emploi des étudiants diplômés en technologies de l'information et de la communication (TIC), seule une petite fraction des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur a choisi ce

domaine. En France, 88 % des 25-64 ans titulaires d'un diplôme supérieur en TIC ont un emploi en 2021 (la moyenne OCDE est de 90%), mais les étudiants en TIC ne représentent que 3 % des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur en 2020. Ce chiffre est inférieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 6 %.

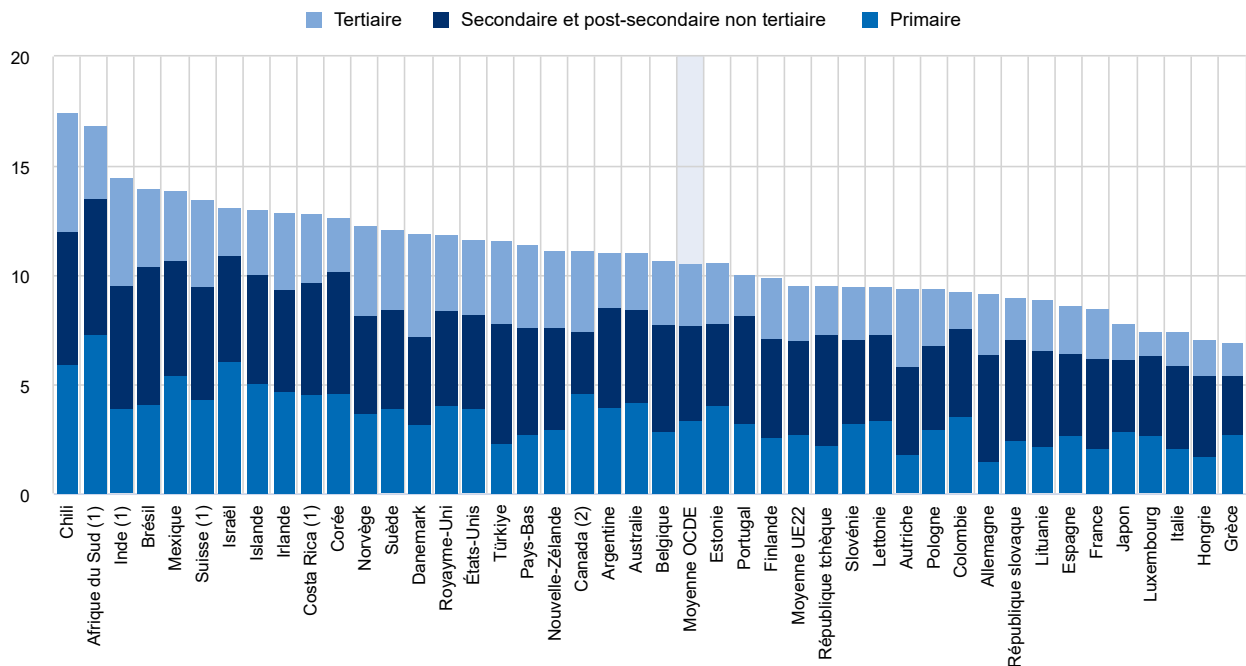
## Ressources financières et humaines investies dans l'éducation

- Tous les pays de l'OCDE consacrent une part importante de la richesse nationale aux établissements d'enseignement. En 2019, les pays de l'OCDE avaient consacré en moyenne 4,9 % de leur produit intérieur brut (PIB) aux établissements d'enseignement de l'élémentaire au supérieur. En France, la part correspondante était de 5,2 %. En outre, la France a dépensé en moyenne 0,7 % de son produit intérieur brut (PIB) pour l'enseignement préélémentaire en 2019, ce qui est également supérieur à la moyenne de 0,6 % de l'OCDE.
- Bien qu'il existe une incertitude quant à l'impact global probable de la pandémie de COVID-19 sur les dépenses d'éducation, les gouvernements ont été et vont être confrontés à des décisions difficiles concernant la répartition des ressources entre les différents domaines publics. Des fonds publics risquent d'être alloués en priorité dans l'économie et le secteur de la santé. En 2019, la part de l'ensemble des dépenses publiques consacrée à l'éducation (de l'enseignement élémentaire au supérieur) était de 8,5 % en France, ce qui était inférieur à la moyenne de l'OCDE de 10,6 % (Figure 3).
- Les dépenses consacrées aux établissements d'enseignement en pourcentage du PIB ou des budgets publics sont des indicateurs significatifs de l'importance que les pays accordent à l'éducation dans leurs décisions budgétaires. Cependant, ces proportions ne montrent pas le montant total du financement par étudiant, car les niveaux de PIB, les budgets publics et le nombre d'étudiants varient d'un pays à l'autre. De l'enseignement élémentaire à l'enseignement supérieur, les pays de l'OCDE dépensent en 2019 une moyenne de 11 990 USD par étudiant. À titre de comparaison, la France a dépensé 13 049 USD par étudiant en 2019. En France, les dépenses cumulées pour l'éducation d'un élève de 6 à 15 ans étaient de 109 584 USD, légèrement supérieures à la moyenne de l'OCDE de 105 502 USD.
- En France, la dépense par élève pour l'ensemble de l'enseignement élémentaire, secondaire et post-secondaire non supérieur, a été en 2019 de 11 728 USD, soit 9% plus élevée que la moyenne de l'OCDE de 10 722 USD. Cette même année, la France présentait toujours un écart manifeste dans la répartition des dépenses d'éducation par élève entre l'élémentaire et le secondaire (à l'avantage du secondaire) même si cet écart a diminué entre 2016 et 2019. En France, les dépenses par élève sont ainsi supérieures à la moyenne des pays de l'OCDE de 4 % dans le premier cycle du secondaire (équivalent au collège, 11 825 USD en France contre 11 417 USD en moyenne), et de 34 % dans le deuxième cycle du secondaire (y compris les lycées agricoles et les centres de formation en alternance (CFA), 15 725 USD en France contre 11 711 USD en moyenne). En revanche, elles sont inférieures de 6 % à la moyenne de l'OCDE dans l'enseignement élémentaire (9 312 USD en France contre 9 923 USD en moyenne)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces chiffres prennent en compte les réformes de l'année scolaire 2018/2019 avec notamment le dédoublement des classes CP et CE1 en éducation prioritaire. Cependant, il convient de préciser que la réforme du dédoublement des classes poursuit un calendrier échelonné sur trois ans; la dépense 2019 ne capte donc qu'une phase de la réforme.

### Graphique 3. Composition des dépenses publiques totales pour l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales (2019)

Enseignement élémentaire à supérieur (y compris la R&D), en pourcentage



1. L'année de référence diffère de 2019. Se reporter au tableau des sources pour plus de détails.

2. L'enseignement élémentaire comprend les programmes préélémentaires.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses publiques totales pour l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales.

**Source:** OCDE/ISU/Eurostat (2022), Tableau C4.1. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques ([https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022\\_X3-C.pdf](https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-C.pdf)).

- Contrairement aux niveaux inférieurs d'enseignement, les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur varient considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre. Les dépenses par étudiant dans l'enseignement supérieur en France sont plus élevées que dans les autres niveaux d'enseignement, comme c'est le cas dans presque tous les autres pays de l'OCDE. La dépense annuelle moyenne par étudiant en France est de 18 136 USD, soit environ 8 800 USD de plus par élève que dans l'élémentaire et 4 700 USD de plus par élève que dans le secondaire. Si la dépense par étudiants dans l'enseignement supérieur en France est supérieure à la moyenne de l'OCDE, elle est similaire à celle de nombreux autres pays (par exemple l'Allemagne ou la Finlande). Les dépenses moyennes dans l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE sont tirées vers le haut par des valeurs élevées dans quelques pays. Avec 30 %, la part des dépenses de recherche et développement (R&D) en France est similaire à celle de la moyenne des pays de l'OCDE (29 %).
- Le financement public est majoritaire dans l'enseignement non supérieur (élémentaire, secondaire et post-secondaire non supérieur) dans tous les pays de l'OCDE, même après les transferts vers le secteur privé. En 2019, en France, le financement privé représentait 9 % des dépenses aux niveaux élémentaire, secondaire et post-secondaire non supérieur (la moyenne de l'OCDE est de 10 %). En revanche, les dépenses privées dans l'enseignement supérieur sont plus élevées dans tous les pays de l'OCDE. En France, la part des dépenses privées dans l'enseignement supérieur est de 23 %, ce qui est inférieur à la moyenne de l'OCDE (31 %), après transferts publics-privés. Ces derniers représentent 3 % des dépenses des établissements d'enseignement de ce niveau.



- La rémunération des enseignants et des autres personnels employés dans les établissements d'enseignement représente la plus grande part des dépenses courantes de l'élémentaire au post-secondaire non supérieur. En 2019, la France a alloué 81 % de ses dépenses courantes à la rémunération du personnel, contre 78 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Une part importante de ces dépenses dans l'enseignement élémentaire, secondaire et post-secondaire non supérieur en France est consacrée au personnel non enseignant (21 %).

## Les enseignants, l'environnement d'apprentissage et l'organisation scolaire

- Les salaires des enseignants sont un déterminant important de l'attractivité de la profession d'enseignant, mais ils représentent aussi souvent le poste de dépenses le plus important dans l'enseignement formel. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les salaires statutaires des enseignants des établissements d'enseignement publics augmentent avec le niveau d'éducation auquel ils enseignent, ainsi qu'avec l'expérience. Les salaires effectifs (reflétant les salaires statutaires et les paiements supplémentaires liés au travail) augmentent également avec le niveau d'éducation. Dans les pays de l'OCDE les salaires effectifs moyens des enseignants âgés de 25 à 64 ans vont de 41 941 USD par an au niveau préélémentaire à 53 682 USD au niveau du deuxième cycle du secondaire. En 2019, les salaires effectifs en France s'élèvent en moyenne à 44 064 USD (ou 37 328 EUR quand le chiffre est converti en euros à l'aide des parités de pouvoir d'achat) – par an au niveau préélémentaire (supérieur à la moyenne de l'OCDE) et à 53 716 USD (ou 45 505 EUR) au niveau du deuxième cycle du secondaire (similaire à la moyenne de l'OCDE).
- Entre 2015 et 2021, en moyenne dans les pays de l'OCDE, les salaires statutaires des enseignants du premier cycle du secondaire (programmes généraux) ayant 15 ans d'expérience et les qualifications les plus répandues (à savoir un CAPES pour la France) ont augmenté de 3 % en termes réels. En France, les salaires à ce même niveau d'éducation ont augmenté de 4 %, soit un niveau comparable à la moyenne de l'OCDE. En 2021, les salaires statutaires des enseignants du premier cycle du secondaire ayant ce niveau d'expérience et de qualification atteignaient 43 133 USD (ou 35 490 EUR quand le chiffre est converti en euros à l'aide des parités de pouvoir d'achat), soit 16 % de moins que la moyenne de l'OCDE (51 246 USD). L'écart avec la moyenne de l'OCDE est légèrement plus important dans l'enseignement élémentaire. Ainsi, le salaire statutaire annuel des enseignants de l'enseignement élémentaire ayant 15 ans d'expérience (et les qualifications les plus répandues, à savoir un CRPE) reste à 40 043 USD (ou 32 948 EUR) en France en 2020-2021, soit 19 % de moins que la moyenne de 49 245 USD de l'OCDE.
- En France, la progression salariale des enseignants (avec la qualification la plus répandue) depuis le début de carrière jusqu'au sommet de l'échelle des salaires (c'est-à-dire dernier échelon de hors classe) est plus importante qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE (augmentation de 72-77 % selon les niveaux d'éducation enseignés, contre 60-64 % en moyenne dans les pays de l'OCDE). Cependant, il faut 35 ans d'expérience aux enseignants pour passer du salaire de départ au salaire le plus élevé en France, contre 26 ans en moyenne dans les pays de l'OCDE, et les salaires statutaires des enseignants en France restent inférieurs à la moyenne de l'OCDE à chaque étape de la carrière à tous les niveaux d'enseignement sauf dans le préélémentaire. L'écart est plus important avec 10 et 15 ans d'expérience qu'en début ou en fin de carrière. Selon le niveau d'enseignement auquel les enseignants enseignent, les salaires statutaires des enseignants ayant les qualifications les plus répandues sont inférieurs à la moyenne en 2021, de 5 à 10 % en début de carrière, de 12 à 20 % après 10 et 15 ans d'expérience, et de 2 à 6 % en haut de l'échelle des salaires, sauf dans le préélémentaire où les salaires en haut de l'échelle sont supérieurs de 3 % à la moyenne OCDE.
- Les salaires effectifs moyens des enseignants restent inférieurs aux revenus des travailleurs diplômés du supérieur dans presque tous les pays de l'OCDE, et à presque tous les niveaux

d'enseignement. La France ne fait pas exception à cette règle. En 2019, les enseignants en France gagnaient moins que les autres travailleurs âgés de 25 à 64 ans diplômés de l'enseignement supérieur, quel que soit le niveau d'éducation auquel ils enseignaient : 13% de moins dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, respectivement 20 et 22 % de moins dans le préélémentaire et l'élémentaire, et 3 % de moins dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

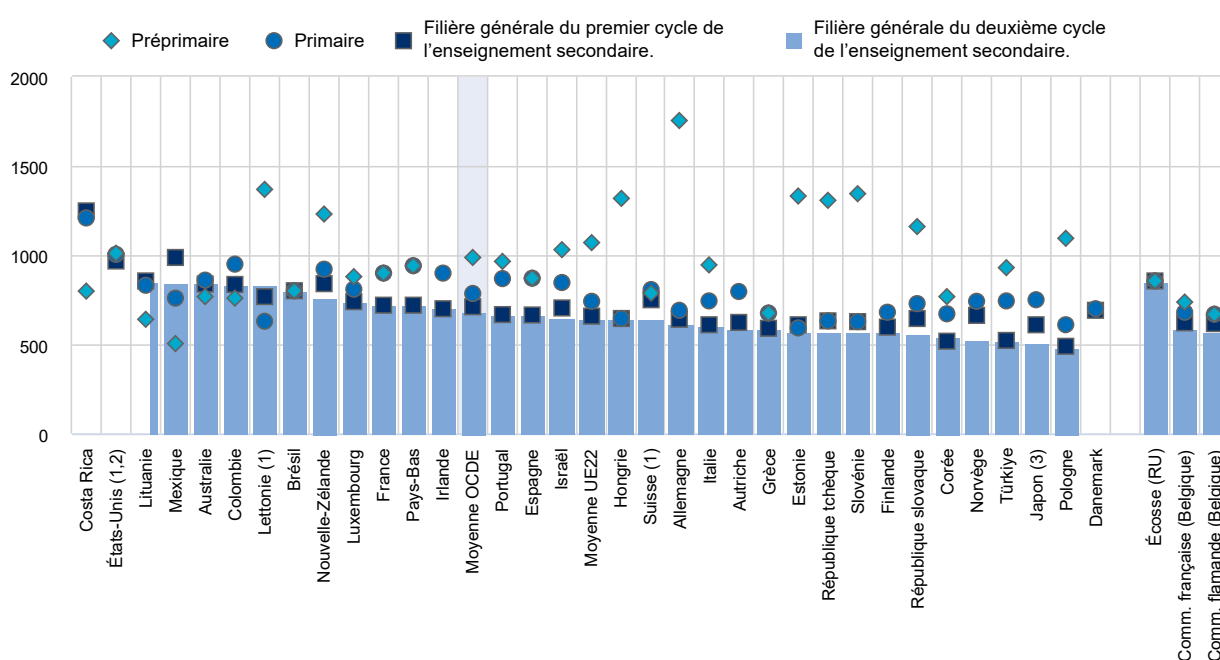
- En 2019, les salaires effectifs des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire en France sont nettement plus élevés que ceux des enseignants et également plus élevés que les revenus des autres travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur (de 32 %). Cette situation est similaire à celle de la plupart des pays de l'OCDE, où les chefs d'établissement ont tendance à gagner bien plus que le salaire moyen des travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur.
- Attirer, retenir et développer des chefs d'établissement de qualité est essentiel pour améliorer la qualité des environnements d'apprentissage. En France les chefs d'établissement ont des statuts différents selon le niveau d'éducation enseigné dans leur établissement. En effet, les directeurs d'école du préélémentaire et de l'élémentaire sont des enseignants ; ils ont moins d'autonomie/de responsabilité et sont rémunérés selon les barèmes des enseignants, tandis que les chefs d'établissement du secondaire, qui passent un concours spécifique, sont rémunérés selon les barèmes spécifiques des personnels de direction. En termes de chiffres, les directeurs d'école de l'enseignement élémentaire en France en 2019 âgés de 25 à 64 ans percevaient un salaire effectifs inférieur de près de 26 % à celui des chefs d'établissement du premier cycle de l'enseignement secondaire (54 318 USD par an contre 72 948 USD). Toutefois, une loi promulguée en décembre 2021 tend à reconnaître la fonction de directrice ou de directeur d'école et améliore ses conditions d'exercice, pour mieux refléter des évolutions récentes qui avaient accru leurs responsabilités et leur charge de travail. Elle donne à ce poste une autorité fonctionnelle.
- Le nombre moyen d'heures d'enseignement annuel exigé d'un enseignant type dans les établissements d'enseignement public des pays de l'OCDE a tendance à diminuer à mesure que le niveau d'éducation augmente. C'est également le cas en France. Sur la base des réglementations officielles pour l'année scolaire 2020/2021, les enseignants en France sont tenus d'enseigner 900 heures par an aux niveaux préélémentaire et élémentaire pour les "professeurs des écoles", et 720 heures aux niveaux secondaires (filière générale) pour les "professeurs certifiés". À l'exception du niveau préélémentaire, les enseignants en France consacrent plus de temps à l'enseignement qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE (987 heures au niveau préélémentaire, 784 heures au niveau élémentaire, 711 heures au niveau du premier cycle du secondaire (filière générale) et 684 heures au niveau du deuxième cycle du secondaire (toutes filières confondues) (figure 4).
- En 2021, la durée de la formation initiale des enseignants de l'élémentaire et du premier cycle du secondaire varie de 2,5 ans à 6,5 ans dans les pays de l'OCDE. Dans moins de deux tiers des pays disposant de données comparables, la durée de la formation initiale des enseignants est plus courte pour les enseignants du préélémentaire que pour ceux du premier cycle du secondaire dans les matières générales. Ce n'est pas le cas en France : la formation initiale des enseignants dure 5 ans pour les futurs enseignants, quel que soit le niveau d'éducation enseigné.
- Comme c'est le cas dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, un diplôme de l'enseignement supérieur est délivré aux futurs enseignants (quel que soit le niveau d'éducation auquel ils enseigneront) à l'issue de leur formation initiale (il s'agit d'un master ou d'un diplôme équivalent en France). Les diplômés des programmes de formation initiale des enseignants du préélémentaire, de l'élémentaire ou du secondaire peuvent immédiatement commencer à enseigner dans les écoles et acquérir une qualification complète d'enseignant dans près de la moitié des 36 pays et autres participants disposant de données. En France, les diplômés des programmes de formation initiale des enseignants doivent encore passer un concours et effectuer une période probatoire de

12 mois (en tant qu'enseignant fonctionnaire stagiaire, à l'issue de laquelle un jury détermine s'ils peuvent ou non obtenir officiellement le statut d'enseignant et devenir des enseignants pleinement qualifiés).

- La formation professionnelle continue est obligatoire dans une certaine mesure pour les enseignants des programmes généraux dans la plupart des pays disposant de données, et la France ne fait pas exception. Au niveau secondaire (ainsi qu'aux autres niveaux d'enseignement), les activités de développement professionnel sont obligatoires pour tous les enseignants en France.

#### Graphique 4. Temps d'enseignement des enseignants, par niveau d'éducation (2021)

Temps d'enseignement statutaire net en heures par an, dans les établissements publics



1. Temps d'enseignement effectif (en Lettonie, sauf pour le niveau préélémentaire).
2. L'année de référence diffère de 2021. Se référer au tableau des sources pour plus de détails.
3. Temps d'enseignement moyen prévu dans chaque école au début de l'année scolaire.

Les pays et autres participants sont classés par ordre décroissant du nombre d'heures d'enseignement par an dans le deuxième cycle du secondaire (filiale générale).

**Source:** OCDE (2022), Tableau D4.1. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques ([https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022\\_X3-D.pdf](https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf)).

#### L'enseignement supérieur

- En France, en 2021, 14 % des 25-64 ans ont un niveau d'études supérieures de cycle court, 12 % ont une licence et 14 % ont un master. Cette situation est différente de la moyenne de l'OCDE, où les diplômes de licence sont les plus courants (19 %), suivis des diplômes de master (14 %) et des diplômes supérieurs de cycle court (7 %). Comme dans tous les pays de l'OCDE, seule une petite fraction de la population est titulaire d'un doctorat : la part est de seulement 1% en France.
- La mobilité internationale des étudiants n'a cessé de croître au cours des 20 dernières années. En 2020, 6,4 millions d'étudiants de l'enseignement supérieur dans le monde avaient franchi une

frontière pour étudier, soit plus du double qu'en 2007. Ces étudiants en mobilité internationale ne représentent que 7% des étudiants en licence ou équivalent en France, mais 13% des étudiants en master ou équivalent et 38% des doctorants (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 5%, 14% et 24%).

- En moyenne, l'obtention d'un niveau d'études supérieures génère un large éventail d'avantages sur le marché du travail, notamment des taux d'emploi élevés. Pourtant, il existe des différences significatives selon le domaine d'études. En 2021, les taux d'emploi en France sont les plus élevés chez les 25-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur ayant étudié l'ingénierie, la fabrication et la construction ou les technologies de l'information et de la communication (88 %), et les plus faibles chez ceux qui ont étudié les arts et les lettres, les sciences sociales, le journalisme et l'information (81 %). Il convient toutefois de relativiser ces différences. Même si les taux d'emploi varient selon le domaine de formation de l'enseignement supérieur, ils sont toujours plus élevés que pour les personnes n'ayant achevé que le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Même parmi les 25-64 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur dans le domaine où le taux d'emploi est le plus faible en France, celui-ci est supérieur de 6,7 points à celui des personnes ayant un diplôme deuxième cycle du secondaire (tous domaines confondus).
- Malgré les avantages d'un diplôme de l'enseignement supérieur sur le marché du travail, de nombreux étudiants ne sont pas diplômés dans les délais impartis (c'est-à-dire à la durée théorique des programmes) ou ne le sont pas du tout. En 2020 en France, 36 % des étudiants en licence ont obtenu leur diplôme en 3 ans (la moyenne de l'OCDE est de 39 %). Dans l'ensemble de l'OCDE, le taux de réussite dans la durée théorique du programme varie de 12 % à 69 %. Les taux de réussite trois ans après la fin de la durée théorique du programme sont nettement plus élevés dans la plupart des pays et les différences entre les pays de l'OCDE sont un peu plus réduites. En France, 71 % des étudiants de licence ont obtenu leur diplôme dans les trois ans suivant la fin théorique du programme, contre 68 % en moyenne dans l'OCDE. En 2020, les étudiants inscrits en cycle court (IUT et STS) ont plus de chances en France d'achever leurs études que ceux inscrits en licence (taux de réussite de 64 % à la fin des deux années du programme et de 79 % après trois années supplémentaires).
- Dans tous les pays de l'OCDE, les taux de réussite de l'enseignement supérieur sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes. En 2020 en France, 74 % des femmes ont obtenu leur diplôme de licence dans les trois ans suivant la fin de la durée théorique du programme, contre 67 % des hommes (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 73 % pour les femmes et 61 % pour les hommes). Dans l'ensemble de l'OCDE, il y a peu de différence entre les taux de réussite des établissements publics et privés 3 ans après la fin de la durée théorique du diplôme, mais les chiffres diffèrent selon les pays. En France, dans des établissements publics 70 % des étudiants inscrits en licence obtiennent leur diplôme dans les trois ans suivant la fin de la durée théorique du programme, tandis que cette proportion est de 81 % dans les établissements privés (les moyennes de l'OCDE sont toutes deux de 67 % pour les établissements publics et privés).
- Dans la plupart des pays de l'OCDE, y compris en France, les adultes diplômés de l'enseignement supérieur ont des taux de participation à l'éducation et à la formation non formelles plus élevés que ceux ayant un niveau d'éducation inférieur. En 2021, 14 % des 25-64 ans ayant un niveau d'études supérieures avaient participé à un enseignement ou une formation non formels au cours des quatre semaines précédant l'enquête, contre seulement 4% de leurs pairs ayant un niveau d'études inférieur au deuxième cycle du secondaire (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 16 % et 4 %).
- L'entrée dans l'enseignement supérieur est souvent synonyme de coûts pour les étudiants et leurs familles, en termes de frais d'inscription, de manque à gagner et de frais de subsistance, même s'ils peuvent également bénéficier d'un soutien financier pour les aider à assumer ces coûts. Toutefois, les politiques publiques en matière de frais d'inscription et d'aide financière aux étudiants

varient considérablement d'un pays à l'autre. En France, les niveaux de frais de scolarité sont comparativement bas. Au cours de l'année scolaire 2019/2020, les établissements publics facturent des frais de scolarité de 230 USD pour les étudiants nationaux au niveau de la licence et de 329 USD au niveau du master, et 34 % des étudiants ont bénéficié de bourses ou de subventions sous condition de ressources pour soutenir leurs études. Si le recours à des prêts étudiants est relativement faible, la proportion d'étudiants exemptés de frais de scolarité était de 76 % dans le cycle supérieur court, de 42 % au niveau de la licence et de 31 % au niveau du master.

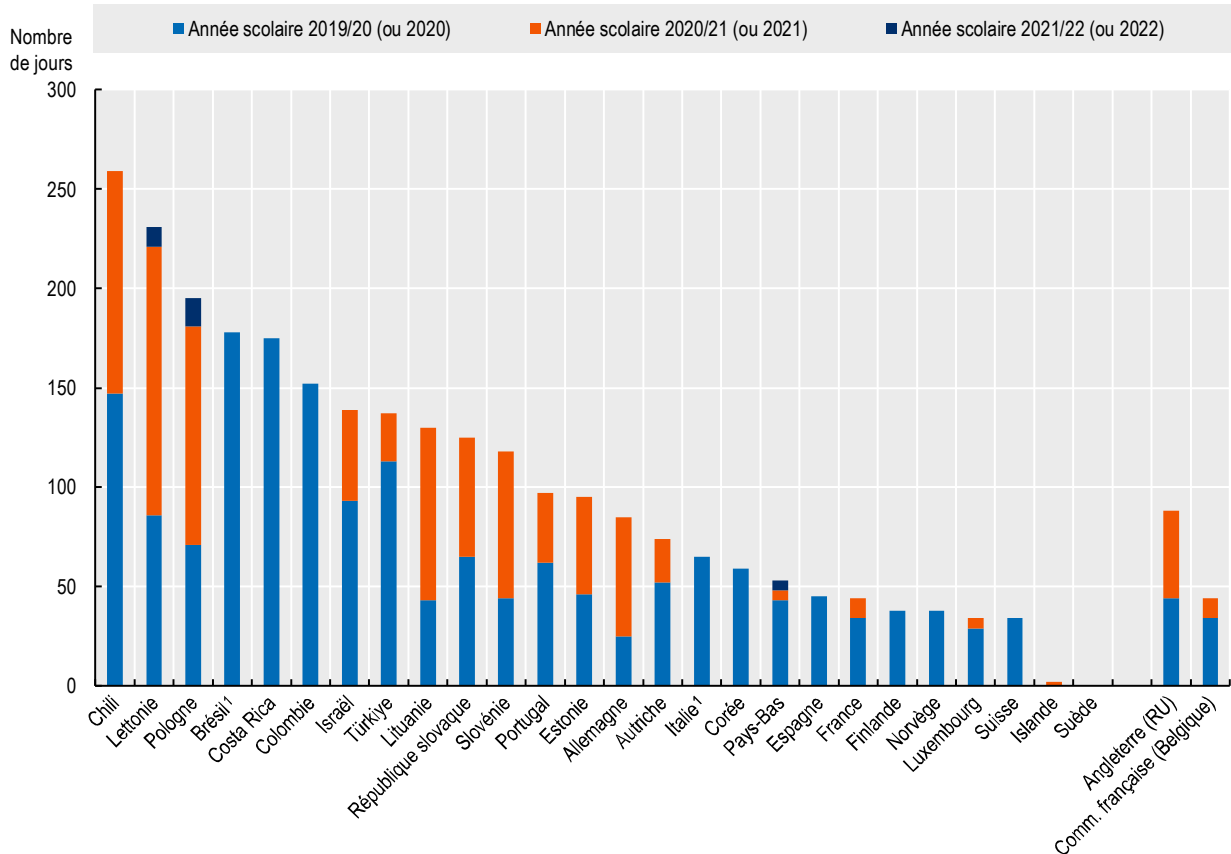
- Le personnel de l'enseignement supérieur a tendance à commencer sa carrière relativement tard par rapport à ceux qui exercent dans l'enseignement primaire et secondaire en raison de la durée de formation nécessaire pour se qualifier. En France, au cours de l'année scolaire 2019/2020 seuls 10 % du personnel académique dans l'enseignement supérieur en cycle court (7 % pour la moyenne OCDE) et 12 % aux niveaux licence, master et doctorat confondus (9 % pour la moyenne OCDE) ont moins de 30 ans. En revanche, la part du personnel académique âgé de 50 ans ou plus dans l'enseignement supérieur est de 37 %, ce qui est inférieur de 3 points à la moyenne de l'OCDE.

## L'état de l'éducation pendant la pandémie de COVID-19

- La pandémie de COVID-19 a perturbé la scolarité traditionnelle en 2020 et au premier semestre 2021, entraînant la fermeture d'écoles dans tous les pays de l'OCDE. Si la plupart des pays ont fermé l'ensemble de leurs locaux à la suite de la pandémie en 2020, la situation s'est améliorée en 2021 et est revenue à la normale dans la plupart des pays en 2022. En France, les écoles maternelles et élémentaires ont été toutes fermées pendant 29 jours en 2020, pendant 5 jours en 2021 et n'ont fermé aucun jour en 2022, tandis que les écoles du premier cycle du secondaire ont été entièrement fermées pendant 34 jours en 2020, pendant 10 jours en 2021 et n'ont fermé aucun jour en 2022 (figure 5).
- Les absences des enseignants ont également affecté le fonctionnement régulier des écoles pendant la pandémie, que ce soit en raison des infections au COVID-19 ou de la quarantaine de précaution. Cependant, seule la moitié environ des pays a recueilli des informations sur l'absentéisme des enseignants. Les données recueillies par la France montrent que l'absentéisme des enseignants est resté à un niveau équivalent au cours des 3 années scolaires couvertes par la pandémie par rapport aux absences observées au cours de l'année scolaire 2018/19.
- Les examens nationaux ont également été affectés par la pandémie. Au niveau du deuxième cycle du secondaire (filière général), 16 pays de l'OCDE en 2020 ont reporté leurs examens nationaux, tandis que 8 pays les ont même entièrement annulés. En 2021, les examens nationaux ont été reportés dans 9 pays et annulés dans 4 pays. La France a annulé ses examens nationaux au cours de l'année scolaire 2019/2020, mais un mode d'évaluation alternatif a permis aux élèves d'être évalués pour leur diplôme.

### Graphique 5. Fermetures d'écoles en raison du COVID-19 (2020, 2021 et le premier trimestre de 2022)

Nombre de jours d'enseignement de fermeture complète des écoles du premier cycle du secondaire, à l'exclusion des vacances scolaires, des jours fériés et des week-ends.



**Note:** Les données qui sous-tendent ce rapport ont été produites dans le cadre de l'Enquête sur les réponses nationales conjointes à COVID 19, un effort de collaboration mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale (BM) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les données relatives aux autres niveaux d'enseignement sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/education/Results-4th-wave-COVID-Survey-OECD-database.xlsx>.

1. Les données pour 2021 et 2022 sont manquantes.

Les pays et autres participants sont classés par ordre décroissant du nombre total de jours de fermeture complète des écoles du premier cycle du secondaire au cours des années scolaires 2019/20 (2020), 2020/21 (2021) et 2021/22 (2022).

**Source:** OCDE/ISU/UNESCO/UNICEF/Banque Mondiale (2022).

- Dès 2020, la France a mené, à travers la direction de l'évaluation (DEPP) du ministère de l'éducation, de nombreux travaux permettant d'apporter un éclairage sur la crise sanitaire et ses conséquences. Différentes approches ont été utilisées (nouvelles études, exploitation de dispositifs déjà existants, modification d'enquêtes déjà prévues). Ainsi, il a été possible de rendre compte des conditions d'enseignement et d'apprentissage face à la crise sanitaire et d'évaluer certains impacts sur les parcours scolaires et l'insertion professionnelle des élèves et des apprentis. Au regard des enjeux posés par la crise sanitaire en matière d'inégalités sociales, ces approches se sont attachées en particulier à documenter les écarts observés selon les situations sociodémographiques des élèves et les caractéristiques de leur contexte de scolarisation (DEPP, 2022).

- Au cours de l'année scolaire 2021/2022, de l'élémentaire au supérieur, des programmes nationaux d'accompagnement des élèves touchés par la pandémie ont été mis en œuvre en France. Dans l'enseignement élémentaire et dans le deuxième cycle du secondaire, ils comprenaient une augmentation du temps d'instruction par le biais des cours d'été.
- La numérisation accrue de l'enseignement a été une conséquence majeure de la pandémie de COVID-19 dans de nombreux pays de l'OCDE. Dans le premier cycle du secondaire, la France a réagi à la pandémie en renforçant pour les enseignants l'offre de formation initiale et continue à distance sur le numérique éducatif et pour les élèves l'offre la formation sur l'utilisation des outils numériques.
- Les défis liés à la pandémie de COVID-19 ont engendré des coûts supplémentaires pour les systèmes éducatifs. Les estimations budgétaires préliminaires pour 2021 suggèrent que, par rapport à 2020, le budget de l'éducation (du niveau préélémentaire au niveau supérieur) en France est resté presque inchangé en termes nominaux.
- La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur l'apprentissage des adultes dans la plupart des pays de l'OCDE. En 2020, la part des adultes ayant participé à une activité d'éducation ou de formation formelle ou non formelle au cours des quatre semaines précédant l'enquête a diminué de 2 points en moyenne dans les pays de l'OCDE par rapport à 2019. En France, de 2019 à 2020, la part des adultes participant à une activité d'éducation et de formation formelle ou non formelle a diminué de 7 points.
- Les jeunes adultes qui ne sont pas en emploi, en éducation ou en formation (NEET) pendant des périodes prolongées risquent d'avoir des résultats économiques et sociaux défavorables à court et à long terme. Après être restée constante pendant la pandémie de COVID-19 en 2020, la part des 18-24 ans qui sont NEET en France a diminué en 2021. La part de NEET parmi les jeunes adultes était de 17,5 % en 2019 et 2020, et de 16,0 % en 2021 (les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 16,6 % en 2020 et 15,1 % en 2021).

## Références

OECD (2022), *Education at a Glance 2022: OECD Indicators*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/69096873-en>.

OECD (2022), "Regional education", *OECD Regional Statistics (database)*, <https://dx.doi.org/10.1787/213e806c-en>.

DEPP et SIES (2022), Repères et références statistiques 2022, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, fiche 4.07, p.91, <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2022-326939>.


DEPP (2022), *Crise sanitaire de 2020 et ses suites : que nous apprennent les données de la DEPP ?*, série Synthèses n° 2022.S01, juin 2022 (mis à jour en août 2022), <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/51955>

## Pour plus d'informations

**Pour plus d'informations sur Regards sur l'éducation 2022 et pour accéder à l'ensemble complet d'indicateurs, visitez :** <https://doi.org/10.1787/b35a14e5-en>

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée lors de la collecte des données pour chaque indicateur, les références aux sources et les notes spécifiques pour chaque pays, voir l'annexe 3 ([https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022\\_X3.pdf](https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3.pdf)).

Pour des informations générales sur la méthodologie, veuillez vous référer au Manuel de l'OCDE pour des statistiques de l'éducation comparées au niveau international : Concepts, Normes, Définitions et Classifications (<https://doi.org/10.1787/9789264304444-en>).

Les données actualisées peuvent être consultées en ligne à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en> et en suivant les *StatLinks*  sous les tableaux et graphiques de la publication.

Les données sur les régions infranationales pour certains indicateurs sont disponibles dans les statistiques régionales de l'OCDE (base de données) (OCDE, 2022). Lors de l'interprétation des résultats sur les entités infranationales, les lecteurs doivent tenir compte du fait que la taille de la population des entités infranationales peut varier considérablement au sein des pays. Par exemple, la variation régionale des effectifs peut être influencée par le fait que les élèves fréquentent l'école dans une région différente de leur zone de résidence, en particulier aux niveaux d'enseignement supérieurs. De même, les disparités régionales ont tendance à être plus importantes lorsque davantage d'entités infranationales sont utilisées dans l'analyse.

Explorez, comparez et visualisez d'autres données et analyses à l'aide du GPS de l'éducation : <https://gpseducation.oecd.org/>

Les données sur les réponses éducatives pendant la période COVID-19 ont été recueillies et traitées par l'OCDE sur la base de l'Enquête conjointe sur les réponses nationales aux fermetures d'écoles COVID-19, un effort de collaboration mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale et l'OCDE.

Les questions peuvent être adressées à:	Les auteurs de la note pays:
Direction de l'éducation et des compétences: <a href="mailto:Etienne.Albiser@OECD.org">Etienne.Albiser@OECD.org</a> ; <a href="mailto:Eric.Charbonnier@OECD.org">mailto:Eric.Charbonnier@OECD.org</a> ; <a href="mailto:Corinne.Heckmann@OECD.org">Corinne.Heckmann@OECD.org</a>	Etienne Albiser (analyste à l'OCDE) Eric Charbonnier (analyste à l'OCDE) Corinne Heckmann (analyste à l'OCDE)